

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA BOUTIQUE & EBOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME DE BATZ-SUR-MER

Article 1 : Désignation du vendeur

Les présentes conditions générales de vente concernent la vente de produit(s) achetés via la boutique physique et la boutique en ligne de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer.

Coordonnées de la structure et location de la boutique physique : 25, rue de la plage 44740 BATZ-SUR-MER

Tél. 02 40 23 92 36

Mail : office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr

Site internet : <https://boutique.ot-batzsurmer.fr>

N° SIRET : 214-400-103-00088

Article 2 : Objet

Conformément à l'article L133-3, 4ème alinéa du code du tourisme, l'Office de tourisme peut commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre Ier du livre II du code de tourisme.

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont applicables à la vente, en ligne et au comptoir, des produits boutique de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer.

Le Client reconnaît avoir eu connaissance, préalablement à la passation de sa commande d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation ainsi qu'à l'article R 211-4 du code du tourisme.

Article 3 : Prix

Les prix de nos produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises hors frais de livraison et de transport mentionnés avant validation de la commande et facturés en supplément. Les tarifs sont votés en Conseil Municipal.

Le montant total dû par le client est indiqué sur la page de confirmation de commande.

Article 4 : Produits et disponibilité

Les produits sont facturés sur la base des tarifs en vigueur lors de l'enregistrement de la commande sous réserve de disponibilité. Les produits demeurent la propriété de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer jusqu'au paiement complet des produits par l'acheteur. L'Office de tourisme de Batz-sur-Mer se réserve le droit de modifier ces prix à tout moment et sans information préalable, tout en garantissant au client l'application du prix en vigueur au jour de la commande.

Les produits de la boutique de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer sont proposés dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité après passation de la commande, le Client sera informé par mail. En cas de désaccord, un avoir ou un remboursement sera proposé au Client.

Article 5 : Commande

Pour passer commande, le Client, après avoir rempli son panier virtuel en indiquant les produits sélectionnés et les quantités souhaitées, clique ensuite sur le bouton « Commander » et fournit les informations relatives à la livraison et au mode de paiement.

Avant de cliquer sur le bouton « Confirmer la commande », le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total et de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa commande. La confirmation de la commande entraîne l'acceptation des CGV, par le procédé du clic sur la mention « j'ai pris connaissance et accepte les conditions générales de vente ».

Toute modification de commande par le Client après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer.

L'Office de tourisme de Batz-sur-Mer se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et, plus particulièrement, si les quantités de produits commandés sont anormalement élevées pour des acheteurs ayant la qualité de clients.

En cas de commande vers un pays autre que l'Union Européenne, les droits de douanes et taxes seront à la charge de l'acheteur et relèvent de son entière responsabilité en termes de déclaration et paiement aux autorités. La responsabilité de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation locale.

Article 6 : Paiement

Les achats réalisés à la boutique de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer (au 25 rue de la plage) pourront être réglés en espèces, chèque ou carte bancaire. A la demande du client, un ticket de caisse et une facture peuvent être remis.

Pour tout achat contracté sur la boutique en ligne, le règlement se fera exclusivement en ligne par carte bancaire. Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire est réalisé par le prestataire de paiement, PAYBOX-VERIFONE.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte est irrévocable. En communiquant ses informations bancaires lors de la vente, le client autorise le vendeur à débiter sa carte du montant relatif au prix indiqué TTC. Le client confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage. En cas d'erreur, ou d'impossibilité de débiter la carte, la vente est immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.

Article 7 : Livraison

La commande est traitée dans les 2 jours ouvrables suivant sa réception et est expédiée sous 5 jours par un transporteur, les délais de livraison sont donc ceux des transporteurs et tout dépassement de ces délais ne pourra donner lieu au paiement d'indemnités, dommages ou à l'annulation de la commande. Les produits seront livrés selon les modalités de La Poste voir précisions selon Tarifs 2025 La Poste, voir délibération en annexe)

Article 8 : Droit de rétractation

Conformément à l'article L121-16 du Code de la Consommation qui régit les ventes à distance, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrables pour retourner la commande dans son emballage d'origine, aux fins d'échange ou remboursement, frais d'envoi à sa charge. Tout remboursement sera fait sous forme de virement.

Pour se rétracter, le Client doit préalablement envoyer un courrier à l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer à l'adresse mentionnée en tête des présentes, précisant le numéro de sa commande.

Pour tout achat effectué directement à la boutique de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer, un avoir, échange ou un remboursement sera proposé au client.

Article 9 : Retours & Remboursements

L'Office de tourisme de Batz-sur-Mer est tenu de reprendre un produit dans le cas où la livraison ou le produit serait non conforme à la commande ou défectueuse.

Le client est tenu de transmettre sous 7 jours, sa réclamation (avec preuve en photo) afin que celle-ci puisse être traitée par l'Office de tourisme pour un remboursement ou un échange.

Le Client doit réexpédier le produit (dans son emballage d'origine). Les frais d'envois seront remboursés dans le cadre du remboursement ou de l'échange.

L'Office de tourisme s'engage à effectuer les démarches de remboursement du Client dans les deux mois à venir, via un virement bancaire exécuté par le Trésor Public.

Article 10 : Traitement des données personnelles

Les données à caractère personnel concernant le Client sont collectées par Office de tourisme de Batz-sur-Mer pour les besoins du suivi administratif et commercial de la commande. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité et commerciales uniquement en interne, enregistrées sur le logiciel de caisse. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires au traitement des commandes.

Ainsi, l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer ne traitera ces données que dans la mesure où cela est nécessaire notamment pour assurer le traitement de demandes, assurer l'exécution de nos prestations, la vérification de la validité des informations nécessaires à des paiements ainsi que respecter nos obligations légales.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement de nos obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives nous étant reconnues par la loi et la jurisprudence.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers partenaires à l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer pour l'exécution de tâches sous traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du Client de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable votre part, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union européenne

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données ou encore de limitation du traitement. Le Client peut, pour des motifs légitimes autres que ceux liés à

l'exécution du/des contrats qui le lient à l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer dans le cadre des présentes conditions générales, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant : par mail DPO.batzsurmer@cap-atlantique.fr, office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr

Article 11 : Responsabilité

Les produits proposés par l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer sont conformes à la législation française en vigueur.

Pour tout achat dans la boutique en ligne, l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer garantit tous les soins apportés à son emballage en vue de son expédition postale. Un emballage cadeau peut être fait sur demande. Les colis sont préparés en partie ou en totalité avec des emballages recyclés. A réception des marchandises, le client doit en vérifier l'état et leur conformité.

L'Office de tourisme de Batz-sur-Mer ne saurait être tenu responsable de l'inexécution d'une commande en cas de force majeure, d'interruption partielle ou totale des transports et notamment des services postaux pour quelques raisons que ce soit, d'incendies ou inondations.

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation (dans le cas d'un achat en ligne). Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter l'Office de tourisme sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer l'Office de tourisme le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au vendeur.

Article 12 : Litiges

Toute réclamation relative à un produit vendu doit être signalée dans les meilleurs délais (7 jours si demande de remboursement) à l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer qui s'efforcera de trouver un accord amiable avec le Client.

ANNEXES :**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Commune de Batz-sur-Mer**

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 1^{er} septembre 2025

2025-058 Tarifs municipaux 2025 : modificatif n°5

L'An deux mille vingt-cinq, le premier septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Catherine LEHUÉDÉ, Maire.

Présents :

Mme Marie-Catherine LEHUÉDÉ, M. Bruno SCHMIT, Mme Françoise COQUARD, M. Jean-Luc MOREAU, M. Éric MOULIÉ, Mme Agnès LACHAL, M. Gérard PAIN, Mme Patricia LECALLO, Mme Séverine LESCAUDRON, M. Jérémie BRUYANT, M. Cyrille DARRAS, Mme Chantal CHALM, M. François HUREL, M. Bruno PERREUX, Mme Elodie BERNARD et Mme Chantal LECLERC-FOURNIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Anne LE BOURG ayant donné pouvoir à M. Eric MOULIÉ
M. Erwan MATHELIER ayant donné pouvoir à M. Gérard PAIN
M. Florian LAVOPIERRE-LEVIEIL ayant donné pouvoir à M. Bruno SCHMIT
M. Flavien CLOUET ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc MOREAU
Mme Marie-Thérèse LECHAT ayant donné pouvoir à M. Bruno PERREUX
Mme Catherine SORIA
Mme Marie-Noëlle VALLAUD

Secrétaire de séance : Françoise COQUARD

Effectif légal : 23	Nombre de présents : 16	Nombre de pouvoirs : 5
Quorum : 12	Date de convocation : 25 août 2025	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400103-20250901-DEL2025-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2025

Publication : 03/09/2025

4

2025-058 Tarifs municipaux 2025 : modificatif n°5

Rapporteur : Jean-Luc MOREAU

Exposé :

Il convient de modifier différents tarifs municipaux relatifs à l'activité de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer.

Tarifs relatifs à la boutique de l'Office de tourisme :

Après étude des demandes et des besoins des visiteurs de l'Office de tourisme et des Batziens, l'Office de tourisme proposera à la vente dès septembre un sweat zippé portant le logo de l'Office de tourisme au prix de 35,00€.

Dans le cadre de la mise en place de la boutique en ligne de l'Office de tourisme et après étude des modalités d'encaissements, il convient de créer des tarifs pour les frais d'acheminements des produits vers les acheteurs. L'Office de tourisme encaissera les tarifs suivants pour les envois postaux des produits mis à la vente sur sa boutique en ligne : <https://boutique.ot-batzsurmer.fr/>. Ces tarifs s'ajoutent au prix du produit acheté lors d'une vente réalisée à distance :

- Acheminement lettre <250g = gratuit.
- Acheminement colis 1 jusqu'à 500g : 9,00€
- Acheminement colis 2 jusqu'à 1kg : 13,00€
- Acheminement colis 3 jusqu'à 2kg : 16,00€
- Acheminement colis 4 jusqu'à 5kg : 27,00€

Ils ont été calculés sur la base des tarifs publics particuliers de La Poste en arrondissant à l'euro supérieur pour la prise en compte des frais bancaires (déduits des recettes de la vente).

Vu l'avis de la Commission finances-travaux du 29 août 2025 ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité (21 voix pour) décide :

- D'approuver ces nouveaux tarifs qui seront ajoutés au tableau des tarifs municipaux 2025 annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Batz-sur-Mer, le 2 septembre 2025

Le Maire,

Marie-Catherine LEHUÉDÉ



La secrétaire de séance

Françoise COQUARD

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture et de sa publication ou affichage,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes (par courrier ou sur le site Téléréfuge citoyens www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L 411-7 CRPA).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400103-20250901-DEL2025-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2025

Publication : 03/09/2025

5